



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratif des Installations classées

Annecy, le 6 septembre 2023

Le Préfet de la Haute-Savoie

Affaire suivie par : Johanne MERLIN
Tel : 04 50 08 09 26
Mél : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Ref : Renouvellement du récépissé pour l'activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux

Monsieur DURET,

Par courrier en date du 30 août 2023 reçu le 4 septembre 2023, vous avez sollicité le renouvellement de votre récépissé pour l'activité de négoce et courtage de déchets dangereux et non dangereux, ainsi que de votre récépissé de transport de déchets dangereux et non dangereux.

En réponse, vous trouverez ci-joint un original du récépissé de votre déclaration.

Je tiens à vous rappeler que ces récépissés sont valables 5 ans **et expireront le 7 septembre 2028.**
Je vous engage à en demander l'éventuel renouvellement un mois au moins avant leurs expirations.

Conformément à l'article R. 541-53 du code de l'environnement, "une copie du récépissé mentionné à l'article R. 541-51 est conservée à bord de chaque véhicule et doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle au titre des articles L. 541-44 et L. 541-45".

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
la chef du pôle administratif
des installations classées,

Colette CHARRIER

Monsieur DURET Sébastien
350 ZA du Thermosay
74210 VAL DE CHAISE

